



Fédération Française de
SCRABBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

AIX-LES-BAINS - 29 OCTOBRE 2026

COMPRENDRE LA RÉFORME DES STATUTS

Enjeux - cadre légal - vision

- ① Le mot du président
- ② Le Bureau directeur :
 - l'équipe (titulaires et suppléants)
 - rôles et missions
- ③ Lettre ouverte à tous les licencié(e)s
- ④ Note d'opportunité présentée au CA fédéral du 6 juin 2026
- ⑤ Foire aux questions (FAQ)



La Fédération Française de Scrabble a connu de nombreuses évolutions depuis sa création. Grâce à l'engagement de générations de bénévoles, elle a développé nos compétitions, structuré notre activité sur l'ensemble du territoire et permis à des milliers de joueurs de partager leur passion.

Aujourd'hui, notre Fédération est à la croisée des chemins et doit relever de nouveaux défis.

Le monde associatif évolue. Les attentes des licenciés changent. Les outils numériques prennent une place croissante. La communication, le développement des partenariats, l'accompagnement des clubs, l'organisation des compétitions et la promotion de notre discipline exigent des compétences toujours plus nombreuses et une disponibilité de plus en plus importante.

Face à ces enjeux, notre responsabilité est de préparer l'avenir.

Comme beaucoup d'entre vous, je suis profondément attaché au modèle associatif et à l'engagement bénévole. C'est grâce à cet engagement que la Fédération Française de Scrabble s'est construite et qu'elle continue de vivre depuis plus de 50 ans. Cette réalité ne changera pas, mais il est aussi de notre devoir de regarder l'avenir avec lucidité.

Nous constatons toutes et tous qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des femmes et des hommes capables d'assumer bénévolement une présidence qui exige aujourd'hui une disponibilité presque permanente. Cette difficulté n'est pas propre à notre Fédération ; elle touche l'ensemble du monde associatif. **Le rôle d'une équipe dirigeante n'est pas seulement de gérer le présent. Il est aussi d'anticiper les besoins de demain.**

C'est dans cet esprit que le Bureau directeur vous propose de faire évoluer nos statuts afin qu'ils permettent que le président puisse également exercer les fonctions de directeur général dans le cadre d'un emploi salarié.

Le mot du président

Je souhaite insister sur un point essentiel : cette évolution ne remet pas en cause notre fonctionnement démocratique. Le président continuera d'être élu par les instances prévues par nos statuts, et exercera cette fonction à titre bénévole. Le Bureau Directeur conservera pleinement son rôle de pilotage et de contrôle. L'Assemblée générale restera souveraine.

Il ne s'agit donc pas de concentrer davantage de pouvoirs, mais de permettre à la Fédération de disposer, le moment venu, des moyens humains nécessaires pour conduire ses projets, accompagner les clubs et préparer l'avenir.

Notre ambition est simple : faire en sorte que la Fédération Française de Scrabble demeure une Fédération dynamique, attractive et capable de répondre aux attentes de ses licenciés dans les années qui viennent.

Cette réforme n'est ni une rupture avec notre histoire, ni une remise en cause de nos valeurs. Elle est une **adaptation de nos outils de gouvernance à une réalité qui évolue**. Il ne s'agit pas de transformer l'identité de notre Fédération. La réforme vise à lui donner les moyens de poursuivre son développement en lui offrant davantage de souplesse dans son organisation.

Le 29 septembre prochain, les membres de l'AGE auront à se prononcer sur cette orientation stratégique.

Je vous invite à examiner ce projet avec attention, à vous informer et à permettre à vos représentants de participer pleinement à ce moment important de la vie démocratique de notre Fédération. L'avenir du Scrabble se construit dès aujourd'hui, avec vous.

Quelle que soit la décision qui sera prise, je vous remercie de votre engagement au service du Scrabble et de la confiance que vous accordez à notre Fédération.

Avec toute ma considération,

Christian Couvreur

Président de la Fédération Française de Scrabble

LE BUREAU DIRECTEUR

2026-2030

Christian COUVREUR

Président
Directeur RH

Pascal ASTRESSES

Premier vice-président
Communication fédérale et gestion RH

Jean-Marc DELCOURT

Second vice-président
Responsable des organisations
fédérales, support RH, référent
des comités de la DND ⁽¹⁾

Jean-Jacques CAPDEVILLE

Secrétaire général
Membre du pôle "organisations fédérales"
Webmestre du site grand public (SGP)

Wilfrid GAUTHIER

Trésorier

Marie-Jo LORMAIL

Trésorière adjointe
Membre du pôle "organisations fédérales"

Françoise FLACHON

Membre de la DND ⁽¹⁾
Interlocutrice des clubs

Flavie TOUCHET

Resp. des partenariats et villages vacances
Membre du pôle "organisations fédérales"

En complément des huit titulaires ci-dessus, l'équipe comporte quatre suppléants disposant de fonctions dédiées :

Yves BLISSON

Président de la DND ⁽¹⁾

Fabien DOUTE

Responsable des CdM28 à Nancy
Membre du pôle "organisations fédérales" référent classique

Jérôme PASCAL

Référent classement, tournois et logiciels. Liaison avec la commission Élite

Thierry HAUW

Responsable des licences Z00

LETTRE OUVERTE À TOUS LES LICENCIÉ(E)S

Chères licenciées, chers licenciés,

Le 29 septembre 2026, les membres élus - représentant un collège de 120 personnes - seront appelés à se prononcer lors de notre **Assemblée Générale Extraordinaire** (AGE) sur une réforme importante des statuts de la Fédération Française de Scrabble.

Cette réforme ne concerne pas les règles du jeu, ni l'organisation de nos compétitions. **Elle porte sur la manière dont notre Fédération sera dirigée dans les années à venir.** Parce qu'il s'agit d'un choix structurant, il nous paraît indispensable de vous en exposer les raisons avec clarté et transparence.

❶ Pourquoi faire évoluer nos statuts ?

La Fédération Française de Scrabble est aujourd'hui confrontée aux mêmes défis que de nombreuses associations sportives et culturelles : baisse du bénévolat, exigences administratives croissantes, recherche de nouveaux partenaires, développement du numérique, communication, accompagnement des clubs, renouvellement des licenciés, maîtrise des finances et conduite de projets.

La fonction de président est devenue une responsabilité à temps presque complet.

Or, notre organisation actuelle repose exclusivement sur le bénévolat. Cette situation fonctionne tant qu'une personne est en mesure de consacrer une part très importante de sa vie personnelle à la Fédération. Mais chacun constate combien il devient difficile de trouver des bénévoles disposant du temps, de la disponibilité et des compétences nécessaires pour assumer une telle mission pendant plusieurs années.

Forts de ces constats, **nous devons donc préparer l'avenir en fonction des besoins de demain.**

② Que proposons-nous ?

La réforme des statuts vise à permettre qu'un président puisse, si les instances de la Fédération l'estiment nécessaire, exercer également les fonctions de directeur général dans le cadre d'un emploi salarié. Autrement dit, elle rend possible l'existence d'un président-directeur général.

Le vote du 29 septembre ne désigne pas un président salarié. Il ouvre seulement une possibilité juridique qui n'existe pas aujourd'hui. Sans cette évolution statutaire, la Fédération se prive d'un outil qui devient de plus en plus indispensable.

③ Pourquoi cette évolution est-elle utile ?

Un président exerçant également les fonctions de directeur général pourrait :

- consacrer tout son temps au développement de la Fédération ;
- assurer un suivi quotidien des dossiers ;
- renforcer les relations avec les partenaires institutionnels et économiques ;
- piloter les projets de développement et de modernisation ;
- accompagner davantage les clubs et les comités ;
- garantir une continuité de l'action fédérale.

Cette organisation existe déjà dans de nombreuses structures associatives où les responsabilités sont devenues suffisamment importantes pour justifier une direction professionnelle.

④ Une gouvernance qui reste pleinement démocratique

Cette évolution ne remet nullement en cause le fonctionnement démocratique de notre Fédération. Le président continuera d'être élu conformément aux statuts.

Le Bureau directeur conservera l'ensemble de ses prérogatives. Les décisions stratégiques resteront soumises aux instances fédérales. Le Conseil d'administration demeure une instance essentielle dans l'organisation avec un rôle inchangé. Les comptes continueront à être présentés et approuvés en Assemblée générale.

En d'autres termes, la professionnalisation éventuelle de la fonction présidentielle ne signifie pas une concentration des pouvoirs, mais une meilleure capacité d'action, dans le respect des règles de gouvernance de notre Fédération.

⑤ Une décision tournée vers l'avenir

La réforme qui vous est proposée n'est pas une réponse à une circonstance ponctuelle. Elle est le fruit d'une réflexion sur l'avenir de la Fédération.

Notre ambition est simple : **donner à la FFSc les moyens de poursuivre son développement avec la récente recreation de la DND (Direction Nationale du Développement), de soutenir ses clubs, d'attirer de nouveaux licenciés et de préparer sereinement les prochaines années.**

Une Fédération moderne doit pouvoir disposer des outils de gouvernance adaptés aux enjeux auxquels elle est confrontée.

Le 29 septembre, vos représentants auront la parole. L'Assemblée Générale Extraordinaire est le lieu où s'exprime la démocratie fédérale. Ce vote permettra de décider si notre Fédération souhaite se doter de cette possibilité nouvelle.

Nous vous invitons à examiner cette réforme avec attention, à poser toutes les questions que vous jugerez utiles dans vos comités régionaux et ligues et ainsi permettre à vos représentants de participer pleinement à cette décision importante. En votant, ils contribueront à dessiner le **cadre de gouvernance de la Fédération Française de Scrabble pour les années à venir.**

Nous les remercions par avance de leur confiance et de leur engagement au service de notre Fédération.

Le Bureau directeur de la Fédération Française de Scrabble

Fait à Paris, le 7 août 2026

Note d'opportunité relative à la création d'un poste salarié de PDG de la FFSc



Le 2 juin 2026

► Contexte

Au cours de l'année écoulée, la Fédération Française de Scrabble a fait réaliser un audit organisationnel et financier par un cabinet extérieur indépendant. Les conclusions de cet audit ont fait l'objet d'une restitution en toute transparence tant auprès du Conseil d'Administration que de l'équipe de permanents.

Cette démarche d'audit avait pour objectif d'évaluer le fonctionnement de la Fédération, d'identifier ses forces et ses fragilités, et de proposer des pistes d'amélioration permettant de consolider son modèle économique, moderniser son organisation et mieux répondre aux attentes de ses licenciés, de ses clubs et de ses partenaires.

Les conclusions de cet audit ont mis en évidence plusieurs axes de progrès concernant notamment :

- la structuration du pilotage stratégique de la Fédération ;
- le développement et l'optimisation des ressources financières ;
- le renforcement des relations avec les partenaires institutionnels et privés ;
- la conduite des projets de modernisation ;
- l'amélioration de la coordination entre les instances dirigeantes, les salariés et les bénévoles ;
- la sécurisation de certains processus administratifs et financiers.

La mise en œuvre de ces recommandations nécessite un investissement important, régulier et durable, difficilement compatible avec l'exercice strictement bénévole des fonctions présidentielles.

Dans ce contexte, il apparaît opportun d'étudier la possibilité de salarier le président actuellement en fonction.

► Les enjeux du projet

L'objectif poursuivi n'est pas de modifier la nature associative de la FFSc ni de remettre en cause l'engagement bénévole qui constitue le fondement de son fonctionnement.

Il s'agit au contraire de donner à la Fédération les moyens humains nécessaires pour conduire sa transformation et mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit.

La création d'un poste salarié permettrait notamment :

- **d'assurer une présence opérationnelle plus importante au service de la Fédération ;**
- **de piloter les projets de développement identifiés par l'audit ;**
- **d'améliorer le suivi des actions décidées par le Conseil d'administration ;**
- **de renforcer la recherche de financements et de partenariats ;**
- **de développer la visibilité et l'attractivité de la Fédération ;**
- **de mieux accompagner les clubs, les comités et les licenciés ;**
- **de favoriser la continuité de l'action fédérale.**

Cette évolution doit être analysée comme un investissement destiné à soutenir le développement de la FFSc et à renforcer sa capacité d'action.



Réforme des statuts – Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2026

1. Pourquoi la Fédération propose-t-elle une réforme de ses statuts ?

La réforme a pour objectif d'adapter la gouvernance de la Fédération aux enjeux actuels et futurs. Les responsabilités confiées au président sont devenues de plus en plus importantes : gestion quotidienne, stratégie, finances, développement, communication, partenariats, numérique, représentation institutionnelle... Il est nécessaire que nos statuts permettent de choisir le mode d'organisation le plus adapté à l'instar d'autres fédérations nationales.

2. Que va-t-on voter le 29 septembre ?

Les membres de l'AGE voteront sur une modification des statuts permettant que le président bénévole puisse également exercer les fonctions de direction générale dans le cadre d'un contrat de travail.

3. Pourquoi ne pas conserver le système actuel ?

Le système actuel repose sur un engagement bénévole très important. La réforme ne remet pas en cause ce modèle, mais elle donne à la Fédération une solution avec une présence professionnelle plus importante adaptée aux circonstances.

4. Le bénévolat est-il remis en cause ?

Absolument pas. Les clubs, les comités régionaux, les ligues, les directions nationales et les commissions continueront de fonctionner grâce à l'engagement des bénévoles, qui demeure le cœur battant et le fondement de la vie fédérale. La réforme concerne uniquement la fonction présidentielle.

5. Le président aura-t-il plus de pouvoirs ?

Non. Les compétences du président bénévole restent définies par les statuts. Le Bureau Directeur conserve son rôle de définition de la stratégie, de contrôle et de décision. Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale demeurent souverains.

6. Qui décidera du montant de la rémunération ?

Si cette possibilité était mise en œuvre, la rémunération devrait être décidée par le Conseil d'administration (hors de la présence de l'intéressé), dans le respect des statuts, de la législation applicable et des règles de prévention des conflits d'intérêts.

7. Quelle serait la rémunération du directeur pour la Fédération ?

Toute décision de professionnaliser ce poste devra être compatible avec la situation financière de la Fédération. Elle devra être évaluée non seulement au regard de son coût, mais aussi des bénéfices attendus : développement des activités, recherche de financements, amélioration des services rendus aux clubs et aux licenciés, continuité de la gouvernance.

8. Cette réforme est-elle liée à une personne en particulier ?

Non. Les statuts sont adoptés pour durer. Ils doivent répondre aux besoins de la Fédération sur le long terme, indépendamment des personnes qui exerceront les responsabilités.

9. Le président continuera-t-il à être élu ?

Oui. La réforme ne modifie pas les règles d'élection du président. La durée du mandat est inchangée. La légitimité démocratique de la fonction reste pleinement préservée.

10. Les membres de l'Assemblée générale conserveront-ils leur pouvoir de décision ?

Oui. L'Assemblée générale continuera d'approuver les comptes, de voter les grandes orientations et de modifier les statuts. Le fonctionnement démocratique de la Fédération est entièrement préservé.

11. Pourquoi professionnaliser la présidence plutôt que recruter un directeur général distinct ?

Chaque organisation choisit le modèle de gouvernance qui correspond le mieux à son fonctionnement. La réforme ne ferme aucune option. Elle ouvre simplement la possibilité que, si cela apparaît comme la solution la plus efficace, le président élu puisse également assurer la direction exécutive de la Fédération.

12. Cette organisation existe-t-elle dans d'autres associations ?

Oui. De nombreuses associations et fédérations ont fait évoluer leur gouvernance afin de mieux répondre à des responsabilités devenues plus complexes. Chaque structure adapte naturellement cette organisation à sa taille, à ses besoins et à ses moyens.

13. Cette réforme changera-t-elle la vie des clubs ?

Non. Les clubs continueront à fonctionner comme aujourd'hui. L'objectif de la réforme est précisément de permettre à la Fédération d'être plus disponible pour les accompagner, développer les services qui leur sont proposés et soutenir leurs projets.

14. Que se passera-t-il si la réforme est adoptée ?

Les statuts offriront une nouvelle possibilité de gouvernance. Toute décision de recourir à cette possibilité devra ensuite être prise selon les règles prévues par les statuts et dans l'intérêt de la Fédération. Dans l'hypothèse d'un rejet, la Fédération conservera son organisation actuelle.

15. La FFSc dispose-t-elle des moyens de cette réforme ?

Le Bureau directeur a tiré les conclusions de l'audit financier : changement de cabinet comptable (spécialisé associations), choix d'un logiciel comptable adapté, désignation d'un trésorier expert comptable et recherche de ressources extérieures exclusivement consacrées au développement avec la création d'une direction nationale dédiée. La dernière responsabilité est sous l'autorité directe du directeur.